



ANNEXE I :
FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE
ACTIVITÉ DE LANCEMENT, D'OPÉRATION DE VOL OU DE
GUIDAGE D'OBJET SPATIAL

Le présent formulaire est établi conformément à l'article 7, §5, de la loi du 17 septembre 2005 relative aux activités de lancement, d'opération de vol ou de guidage d'objets spatiaux (ci-après "la loi"), et à l'article 14, §2, de l'arrêté royal du 15 mars 2022 portant exécution de certaines dispositions de ladite loi (ci-après "l'arrêté royal").

Les données à caractère personnel au sens du Règlement UE 2016/679, qui sont collectées au moyen du présent formulaire ou des documents qui y sont annexés, sont traitées conformément à la législation qui leur est applicable, selon les modalités définies à l'article 15 de l'arrêté royal.

La communication d'informations spécifiques sensibles ou confidentielles non classifiées (au sens de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations de sécurité) en annexe du présent formulaire peut se faire au moyen du présent formulaire. Les informations sensibles ou confidentielles doivent être identifiées comme telles par le demandeur. Ces informations ne font pas l'objet d'une publication au sein du répertoire visé à l'article 14, §1^{er}, de l'arrêté royal.

La communication d'informations classifiées en annexe du présent formulaire se fait en conformité avec les dispositions de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations de sécurité.

I.	INFORMATIONS RELATIVES À L'OPÉRATEUR		
<i>L'opérateur est défini par la loi comme toute personne (physique ou morale) qui mène ou entreprend de mener les activités visées par la présente loi en assurant, seule ou conjointement, le contrôle effectif de l'objet spatial.</i>			
<i>Le contrôle effectif est défini par la loi comme l'autorité exercée sur l'activation des moyens de commande ou de télécommande et, le cas échéant, des moyens de surveillance associés, nécessaires à l'exécution des activités de lancement, d'opération de vol ou de guidage d'un ou de plusieurs objets spatiaux</i>			
<i>Dans le cas d'un objet spatial qui n'est pas susceptible d'être opéré en vol ou d'être guidé une fois en orbite, l'opérateur est réputé être la personne qui donne l'ordre de mise à poste de l'objet.</i>			
<i>Seule la demande d'autorisation introduite par l'opérateur est recevable. Le demandeur est donc réputé répondre aux critères légaux de définition de l'opérateur.</i>			
<i>Aux termes de l'article 2, §1^{er}, de la loi, l'activité faisant l'objet de la demande doit être menée sous juridiction belge, c'est-à-dire sur le territoire belge ou dans un lieu soumis à la juridiction de l'Etat belge, ou au moyen d'installations ou de véhicules placés sous la juridiction de l'Etat belge. Ceci implique que l'exercice du contrôle effectif doit se faire dans un tel lieu. Dans le cas d'une personne morale, l'exercice du contrôle effectif et le pouvoir de décision qu'il implique doit être localisé en Belgique.</i>			
I.1.	identification		
I.1.1.	personne physique		
NOM:			
prénom:			
occupation professionnelle:			
adresse du domicile		rue:	n°: bte:
commune:			code postal:
nationalité:			
n° de registre national:			
lieu de l'activité		rue:	n°: bte:
commune:			code postal:
I.1.2.	personne morale		
DENOMINATION: Aerospacelab			
forme juridique: Société Anonyme (SA)			
objet social: ingénierie de composants satellite et satellite, activités de consulting, location de logiciels			
adresse du siège social		rue: Rue André Dumont	n°: 14b bte:
commune: Mont-Saint-Guibert			code postal: 1435
n° d'entreprise (BCE): BE 0652.911.750			
I.1.3.	tiers commanditaire		
			OUI NON
L'activité est-elle menée pour le compte d'une tierce personne ?			X
NOM / DENOMINATION:			
adresse du domicile ou du siège social:			
nationalité:			
I.1.4.	partenariat / coopération		
			OUI NON
L'activité est-elle menée en coopération ou en partenariat avec une ou plusieurs tierce(s) personne(s), ou avec l'assistance d'une ou plusieurs tierce(s) personne(s) ?			X
NOM / DENOMINATION:			
adresse du domicile ou du siège social:			
nationalité:			

I.2.	expérience et expertise dans le domaine des activités spatiales		
		OUI	NON
I.2.1.	Le demandeur a déjà introduit une demande d'autorisation pour une ou plusieurs <u>autre(s)</u> activité(s) de lancement, d'opération devol ou de guidage d'objets spatiaux au cours des 10 années précédentes.	X	
Si OUI, auprès de quelle(s) autorité(s) gouvernementale(s)? Belgique			
I.2.2.	Le demandeur dispose d'une <u>expérience</u> dans le domaine de la conception, de la construction et/ou de l'opération d'objets spatiaux.	X	
Si OUI, laquelle? Construction de ARTHUR, PVCC et GREGOIRE. Opération d'Arthur et de GREGOIRE à partir du 10/06/2023			
	Le demandeur dispose d'une <u>expertise interne</u> dans le domaine de la conception, de la construction et/ou de l'opération d'objets spatiaux.	X	
Si OUI, laquelle? Développement de composants hardware et software (développés pour ARTHUR-1, PVCC et Grégoire)			
I.2.4.	Le demandeur dispose d'une <u>expertise externe</u> dans le domaine de la conception, de la construction et/ou de l'opération d'objets spatiaux.		X
Si OUI, s'agit-il :			
	de l'expertise d'une institution gouvernementale ou intergouvernementale?		
	Si OUI, laquelle?:		
	de l'expertise d'une institution non-gouvernementale ou d'une entité industrielle?		
	Si OUI, laquelle?:		
Dans quel cadre et selon quelles modalités cette expertise externe est-elle fournie au demandeur?			
I.3	processus de sécurisation du produit et d'assurance-qualité		
Le demandeur applique les normes suivantes afin d'assurer la conformité de son activité avec les exigences en matière de sécurité et de durabilité à long terme des activités spatiales, telles qu'exprimées par les lignes directrices adoptées par le Comité des Nations Unies pour les Utilisation spacificques de L'Espace extra-atmosphérique (doc. UN ST/SPACE/79).			
		OUI	NON
	normes NBN édictées ou transposées dans le cadre de la loi du 9 février 1994 relatives à la sécurité des produits et des services		X
	normes adoptées par l'Agence spatiale européenne (ESA)	X	
	normes recommandées par l'IADC (<i>Inter-Agency Space Debris Coordinating Committee</i>)	X	
	normes d'autres agences spatiales nationales		X
Quels sont les autres processus de sécurisation du produit et d'assurance-qualité mis en place au seinde l'entreprise du demandeur et applicable à l'activité pour laquelle l'autorisation est demandée ?			
<ul style="list-style-type: none"> • Exigences business d'Aerospacelab • Exigences de l'ESA en matière de produits et d'assurance qualité pour les projets de démonstration en orbite de CubeSat • Normes d'ingénierie ECSS de l'ESA adaptées pour les projets de démonstration en orbite de CubeSat • Exigences du fournisseur de services de lancement (SpaceX) pour se conformer aux règles de sécurité du lanceur Falcon 9 déterminées par l'autorité du pays de lancement (FAA) • Exigences ISO 24113 relatives à la réduction des débris spatiaux • Leçons tirées par Aerospacelab des projets précédents, tels que les missions Arthur-1, Gregoire, SPIP et Proba-V Companion CubeSat de l'Agence spatiale européenne. 			

II.	INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ			
II.1.	Description de l'activité : Lancement, mise en service de la plateforme satellitaire et de la charge utile et moyens de communication d'un satellite 140Kg de type Smallsat, afin de tester la technologie Aerospacelab en orbite et la charge utile optique VHR. La durée théorique de l'activité est de 5 années à compter de la mise en orbite.			
II.1.1.	Description générale de l'activité et de sa/ses finalité(s): - Tester les capacités opérationnelles d'Aerospacelab - Tester, démontrer et évaluer les performances de la charge utile optique VHR développés pour les petits satellites - Test dans le développement de composants critiques pour Smallsat			
	L'activité est menée à des fins		OUI	NON
		scientifiques		X
		de démonstration technologique	X	
		commerciales		X
		gouvernementales / institutionnelles		X
		autres		
	Explicitez les autres fins:			
II.1.2.	brève description générale de l'activité et de sa/ses finalité(s)			
	Dans le cadre du programme de constellation optique VHR (très haute résolution), plusieurs technologies doivent être évaluées afin de valider la conception des satellites et des charges utiles ainsi que leurs performances respectives. Pour mener à bien ces activités d'évaluation des risques et des performances, il a été décidé de lancer un premier satellite d'observation de la Terre dans le visible, qui servira de prototype pour la constellation VHR. Cette mission comprendra le satellite ROSE. Ce satellite, qui s'appuie sur la plateforme satellitaire polyvalente (VSP) d'Aerospacelab, transportera comme charge utile principale un télescope fabriqué en interne. Le satellite sera équipé d'un module de propulsion. La mission ROSE démontrera les capacités d'Aerospacelab en matière d'imagerie en très haute résolution.			
II.1.3.	nombre d'objets spatiaux sur lesquels porte l'activité:		1	
II.2.	fréquences radioélectriques utilisées aux fins de l'activité			
	objet #1 : ROSE			
SUP	SDOWN	XDOWN	MHz / GHz	
2048-2049	2210-2216	8140-8220		
MHz / GHz	MHz / GHz	MHz / GHz		
objet #2 :				
MHz / GHz	MHz / GHz	MHz / GHz	MHz / GHz	
objet #3 :				
MHz / GHz	MHz / GHz	MHz / GHz	MHz / GHz	
objet #4				
MHz / GHz	MHz / GHz	MHz / GHz	MHz / GHz	
objet #5				
MHz / GHz	MHz / GHz	MHz / GHz	MHz / GHz	
<i>Les documents relatifs aux démarches auprès de l'IBPT pour l'octroi du droit d'utilisation de ces fréquences sont à joindre au présent formulaire.</i>				
II.3.	lieu de lancement de l'objet spatial ou des objets spatiaux			
II.3.1.	lancement à partir d'une installation au sol			
	site / lieu: Vandenberg			
	pays: USA			
II.3.2.	lancement à partir d'une installation marine			
	infrastructure / navire:	Etat de pavillon:		
	lieu (coordonnées géographiques):			
II.3.3.	lancement à partir de l'espace aérien			
	aéronef:	Etat d'immatriculation:		
	lieu (coordonnées géographiques):			

II.3.4.	mise à poste depuis un engin spatial	
engin:		Etat d'immatriculation:
II.4.	date(s) (UTC) ou périodes de lancement de l'objet spatial ou des objets spatiaux prévues	
	objet #1: 01/02/2024 (début et fin de la fenêtre de tir sur la base des informations actuelles, sur les données de lancement de la part du fournisseur de service de lancement)	
	objet #2	
	objet #3	
	objet #4	

	objet #5		
II.5.	opérateur des services de lancement		
	DENOMINATION: Exolaunch (prestataire de lancement) + SpaceX (opérateur de lancement)		
	adresse du siège social: Rocket Road, CA 90250 HAWTHORNE, CALIFORNIA, États-Unis		
Etat approprié pour la délivrance de l'autorisation d'opération du lanceur:		Etats-Unis	
II.6.	paramètres de vol		
II.6.1	paramètres orbitaux		
	objet #1		
	période nodale	92min	apogée 510e0 km
	inclinaison	97,2 deg	périgée 510e0 km
	objet #2		
	période nodale	min	apogée km
	inclinaison	deg	périgée km
	objet #3		
	période nodale	min	apogée km
	inclinaison	deg	périgée km
	objet #4		
	période nodale	min	apogée km
	inclinaison	deg	périgée km
	objet #5		
	période nodale	min	apogée km
	inclinaison	deg	périgée km
II.6.2.	mission d'exploration lointaine		
	orbites de transfert + destination:		
II.7.	fin de l'activité		
II.7.1.	date (UTC) prévue de fin d'exploitation de l'objet		
	objet #1	5 ans mission (01/02/2029)	
	objet #2		
	objet #3		
	objet #4		
	objet #5		
II.7.2.	date (UTC) prévue de rentrée atmosphérique ou de mise en orbite de rebut de l'objet		
	objet #1		
	rentrée atmosphérique	Considérant une durée maximale de 9,01 années de maintien en orbite suivant la mise en orbite du satellite SPIP en mode nominal et d'une durée maximale de 3,461 années en cas d'impossibilité de déployer les panneaux solaires (worst case scenario), la rentrée atmosphérique est prévue au plus tard en 2033.	
	mise en orbite de rebut	N/A	

III.	INFORMATIONS RELATIVES A L'OBJET		
<i>Cette section est à compléter pour chaque objet utilisé dans le cadre de l'activité, en indiquant le numéro (#) de l'objet.</i>			
OBJET #1			
III.1.	type d'objet : Satellite		
		NON	OUI
	classe U:	Non	nombre d'unité(s): Non
	autre type:	Microsatellite	
	masse:	140 kg	
	taille:	1 m x 70 cm x 70 cm	
III.2.	Equipements et composants principaux :		
	<ul style="list-style-type: none"> - Command and Data Handling (CDH) - Attitude and Orbit Control Subsystems (AOCS) - Electrical Power Subsystems (EPS) - Telecommunications Unit (COMS) - Structural, Mechanical and Thermal (SMT) - Payload Module (PLM) - Optical VHR telescope 		
		OUI (*)	NON (**)
III.2.1.	propulsion / orientation		
	L'objet dispose-t-il de moyens d'orientation susceptibles de modifier sa trajectoire en orbite?	X	
	L'objet dispose-t-il de moyens de propulsion susceptibles de modifier sa trajectoire en orbite?	X	
	L'objet dispose-t-il de moyens de propulsion permettant d'effectuer une manœuvre d'évitement de collision	X	
<p><i>(*) En cas de réponse affirmative l'une des trois questions ci-dessus, l'introduction de la présente demande d'autorisation emporte la présomption selon laquelle le demandeur exerce le contrôle effectif des moyens d'orientation ou de propulsion au sens de l'article 3, 3°, de la loi du 17 septembre 2005 relative aux activités de lancement, d'opération de vol ou de guidage d'objets spatiaux.</i></p> <p><i>(**) En cas de réponse négative aux trois questions ci-dessus, l'introduction de la présente demande d'autorisation emporte la présomption selon laquelle le demandeur est le donneur d'ordre, par contrat, du service de lancement et de mise à poste de l'objet, conformément à l'article 3, 2°, de la loi du 17 septembre 2005 relative aux activités de lancement, d'opération de vol ou de guidage d'objets spatiaux.</i></p>			
III.2.2.	source d'énergie nucléaire à bord de l'objet		
III.2.2.1.	Une source d'énergie nucléaire est-elle embarquée à bord de l'objet?		X
III.2.2.2.	Quel type de source? (réacteur nucléaire / générateur isotopique)		
III.2.2.3.	Pour quel usage?		
III.2.2.4.	Masse de combustible embarquée:		
III.2.2.5.	Masse de combustible résiduelle en fin d'activité		
III.2.2.6.	Quelles sont les mesures spécifiques de disposition de l'objet prévues en fin d'activité, conformément aux normes et recommandations applicables à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'Espace?		
III.2.3.	télécommunications et télécommandes		
	Quels sont les transpondeurs et autres équipements de télécommunication et de télécommande à bord de l'objet?		

-Radios S-BAND uplink et downlink
-Radio X-BAND downlink

III.2.4.	autres composants		
		OUI	NON
	L'objet emporte-t-il à son bord d'autres composants?		X
	Lesquels?		

III.3.	(co)propriétaire(s) de l'objet
	NOM / DENOMINATION:
	adresse du domicile ou du siège social:
	nationalité:
	NOM / DENOMINATION:
	adresse du domicile ou du siège social:
	nationalité:
III.4.	principal/principaux constructeur(s) de l'objet
	NOM / DENOMINATION: Aerospacelab
	adresse du domicile ou du siège social: Rue André Dumont, 14b 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique
	nationalité: Belge
	NOM / DENOMINATION:
	adresse du domicile ou du siège social:
	nationalité:
III.5.	segment sol - station au sol en charge de l'opération de vol ou du guidage de l'objet
III.5.1.	localisation de la station : Svalbard, Norvège
	pays / lieu (coordonnées géographiques): 015E22 34 ; 78N13 38
III.5.2.	opérateur de la station
	NOM / DENOMINATION: KSAT Kongsberg Satellite Services
	adresse du domicile ou du siège social: Prestvannveien 38 9011 Tromsø, Norway